



Le 20 avril 2022

Les entretiens de performance ont eu lieu, les mesures salariales ont suivi, accompagnés de satisfaction pour les uns et de déception pour d'autres. La CGT est la seule OS qui, depuis longtemps, réclame un plancher minimal d'augmentation. Cette demande est aujourd'hui encore plus nécessaire. Effectivement, les conséquences pour les salariés les moins appréciés sont plus aigües actuellement, inflation galopante oblige. M. Huart, allez-vous enfin prendre en compte cette réclamation empreinte de justice sociale ?

En ce moment, se déroulent les négociations sur la Qualité de Vie au Travail. Elles démarrent sur d'étranges bases. Un sondage éloigné du thème et dont les questions n'ont pas été discutées en amont collégialement avec les Organisations Syndicales. En quoi l'âge ou la région d'appartenance d'un salarié sont des informations permettant la rédaction d'un accord QVT ? Sera-t-il fait des distinctions de ce genre dans cet accord ? Pourquoi ne pas avoir demandé la taille ou le poids tant qu'on y était ?

Plus de la moitié des salariés n'ont pas trouvé le temps ou jugé utile de répondre. 2/3 des participants semblent satisfaits de leur qualité de vie au travail. Ce n'est pas ce que les salariés nous remontent.

La QVT est un élément important du quotidien des salariés, sa négociation ne doit pas déboucher sur un accord "plantes vertes" ou qui exclurait une part importante des salariés...

Lors de la réunion du CSE 23 mars, seule la CGT a réclamé un point à l'ordre du jour en amont des déménagements des sites d'Ennezat, de la Bâtie-Neuve et de Villebon.

La direction, de concert avec le secrétaire de la CSSCT, ont répondu que notre interprétation du code du travail était erronée et que ces déménagements n'étaient pas d'une ampleur suffisante pour qu'ils imposent une consultation du CSE.

Il faut croire que la vision qu'a la CGT du code du travail n'est pas si mauvaise que d'aucuns le laisse entendre. Grâce à notre recours auprès de l'inspection du travail, celle-ci a enjoint la direction de TDF de mettre ces points à l'ordre du jour de ce CSE.

Contrairement à ce qu'affirme le DRH et le secrétaire de la CSSCT, il a été rappelé que : "*Ce n'est pas tant le nombre de salariés impactés par l'aménagement qui rend celui-ci important que la portée de cet aménagement sur la santé, la sécurité ou les conditions de travail.*"

Espérons qu'à l'avenir, les demandes de la CGT soient entendues sans qu'un tiers ne soit sollicité.

Syndicat CGT de TDF - 155 bis avenue Pierre Brossolette - 92541 MONTRouGE Cedex

Tél : 01.55.95.12.24 Mail : syndicat.cgt@tdf.fr Site : CGT-TDF.fr